

# CAMP de JOUR

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ÉTÉ 2026

## GUIDE DU PARENT

Bienvenue au camp de jour de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield!

Ce guide rassemble les informations essentielles pour vous accompagner tout au long de l'été et permettre à votre enfant de vivre une expérience sécuritaire, agréable et bien encadrée.

### L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

#### POUR NOUS JOINDRE

☎ 450 370-4300 option 2

✉ [cdj@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:cdj@ville.valleyfield.qc.ca)



**ESPRESSO**  
RÉGISSEUSE  
COMMUNAUTAIRE



**BARBIE**  
RESPONSABLE  
CAMP DE JOUR



**LITCHI**  
Chef animatrice  
PLAGE



**PASTEL**  
Chef animatrice  
PLAGE



**BLIZZARD**  
Chef animateur  
PLAGE



**GALAXIE**  
Chef accompagnatrice  
PLAGE



**CONFETTI**  
Chef animatrice  
S-J-A



**HAWAÏ**  
Chef animatrice  
S-J-A



**CAPPUCINE**  
Chef accompagnatrice  
S-J-A



**CHEETOS**  
Chef animateur  
MARIE-ROSE



**COCONUT**  
Chef animatrice  
MARIE-ROSE



**KOALA**  
Chef accompagnatrice  
MARIE-ROSE



**RAMEN**  
Chef animatrice  
DÉCOUVERTE

# NOS SITES

Plage – Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée (240, rue Saint-Laurent)

École Saint-Joseph-Artisan (65, rue Meloche)

École Marie-Rose (5383, boul. Hébert)

Camp découverte :

- Maison de la Jeunesse 12-17 ans (42, rue Anderson)
- Cité des Arts et des Sports (100, rue Saint-Thomas)
- Parc Multisport (1900, boul. Sainte-Marie)



## HORAIRE DU 29 JUIN AU 14 AOÛT 2026

### JOURNÉE-TYPE

7 h à 9 h	Service de garde*
9 h	Grand rassemblement
9 h 15 à 10 h 30	Activité
10 h 30	Collation – crème solaire
10 h 45 à 12 h	Activité
12 h	Diner
13 h à 14 h 15	Activité
14 h 15	Collation – crème solaire
14 h 30 à 16 h	Activité
16 h	Départ
16 h à 18 h	Service de garde*

### FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Les parents devront respecter l'horaire du service de garde et du camp de jour ou des frais supplémentaires de 10 \$ par tranche de 15 minutes le matin et le soir seront facturés.

### THÉMATIQUES

**Semaine 1** - 29 juin au 3 juillet : En couleur

**Semaine 2** - 6 au 10 juillet : Disney

**Semaine 3** - 13 au 17 juillet : Autour du monde

**Semaine 4** - 20 au 24 juillet : Harry potter

**Semaine 5** - 27 au 31 juillet : Olympiques

**Semaine 6** - 3 au 7 août : Cirque

**Semaine 7** - 10 ay 14 août : Fêtes accélérées

### SORTIES

**8 juillet** : Clip and climb

**15 juillet** : Funtropolis

**4 août** : Upla



# ENCADREMENT ET SÉCURITÉ

Au camp de jour de Salaberry-de-Valleyfield, nous avons comme priorité l'épanouissement des jeunes dans un cadre sécuritaire, en favorisant leur développement et leur émerveillement!

## LES RATIOS

Les ratios d'encadrement animateurs / enfants respectent les normes recommandées par l'Association des camps du Québec (ACQ).

## PROTECTION CONTRE LE SOLEIL

Nous demandons à ce que la crème solaire soit déjà appliquée sur l'enfant chaque matin et qu'il apporte sa crème solaire avec lui pour les autres applications de la journée. **Il est conseillé de montrer à votre enfant comment bien l'appliquer.**

Au camp, les amis s'entraident entre eux. Notez que les animateurs peuvent aider les enfants avec le dos et le visage au besoin. Au cours de la journée, nous prioriserons les zones d'ombre durant les activités et les moments de repos. **Le port de la casquette ou d'un chapeau est conseillé pour éviter les insulations.**

## ALLERGIES ET ÉPIPEN

Dans le but de prévenir des réactions allergiques et aussi parce que les enfants dînent en groupe, nous vous demandons de ne mettre **AUCUN aliment contenant des NOIX ET DES ARACHIDES** dans la boîte à lunch de votre enfant. Si votre enfant souffre d'intolérance ou d'allergies alimentaires, il est important de vous assurer que l'information se trouve dans son dossier.



**Si votre enfant souffre d'allergies graves, il doit TOUJOURS avoir son Épipen sur lui à l'aide d'un étui attaché à la taille.** Seuls les enfants des groupes de 4-5-6 ans devront remettre leur Épipen à leur moniteur en arrivant au camp. Si nécessaire, nous lui remettrons chaque soir lors de son départ.

## ARRIVÉE ET DÉPART

- Vous devez vous présenter à la table de signature le matin et le soir.
- **DÉPART** : une pièce d'identité sera exigée au moment de venir chercher votre enfant, et ce, tous les soirs de l'été (parents, grands-parents, oncle, tante, amis, etc.). La sécurité des enfants est notre priorité.
- **IMPORTANT** : Vous devrez fournir les noms des personnes autorisées à venir chercher votre enfant pour éviter toute confusion.

## ENFANT QUI ARRIVE SEUL

Lors de la première journée du camp de jour, le parent devra se présenter pour signer une autorisation d'arrivée et de départ seul au camp.

## HYDRATATION

Les animateurs sont sensibilisés à l'importance d'une bonne hydratation tout au long de la journée. Ils prévoient des pauses où les participants boiront de l'eau et rappellent à ceux-ci de boire régulièrement. Une attention particulière sera portée lors des périodes de canicule. **La bouteille d'eau est obligatoire pour tous les enfants.**



# SORTIES AU COMPLEXE AQUATIQUE DU PARC DELPHA-SAUVÉ ET À LA PLAGE

Votre enfant visitera le Complexe aquatique extérieur du parc Delpha-Sauvé ou le Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée à l'occasion d'une ou plusieurs sorties durant l'été. Voici quelques informations importantes pour vous y préparer.



CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS inc.  
COMPLEXE SPORTIF

## LES AIDES FLOTTANTES (VFI)



Les enfants de 6 ans et moins doivent porter un VFI en contexte de sortie avec le CDJ. Même si votre enfant de 7 ans ou plus sait nager, il est fortement recommandé d'apporter son aide flottante avec lui dans l'éventualité où il en aurait besoin. À noter que les « swim aids » gonflables sont interdits. Seuls les objets de flottaison s'attachant à la taille sont admis (ballon, ceinture, etc.)



## LE TEST DE NAGE POUR LES 7 À 9 ANS



En raison de la superficie et de la profondeur de l'eau, le test de nage sert à **déterminer si l'enfant nécessite une aide flottante**. Le test consiste à sauter à l'eau depuis le bord de la piscine, à nager sur place durant 30 secondes et à nager une longueur de bassin (25 m) en continu. Tout enfant qui échoue ou qui ne désire pas passer le test de nage devra porter une aide flottante pour aller à l'eau et devra rester à porté de main d'un animateur.



## MALADIE ET BLESSURES

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Diarrhée
- Éruption cutanée
- Fièvre au cours des dernières 24 heures
- Maladie infectieuse
- Vomissement au cours des dernières 24 heures

Si un enfant présente l'un de ces symptômes au cours de la journée de camp, ou s'il se blesse, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

En cas d'incident, un rapport sera complété par le personnel et vous sera communiqué.

Si un membre du personnel du camp de jour juge nécessaire ou approprié, pour cause de maladie ou d'accident, de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

## MÉDICATION

Afin de protéger la sécurité des enfants et la responsabilité du personnel et afin de ne pas se substituer à la responsabilité et à l'expertise parentale et médicale, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield n'assumera aucun service quant à l'administration des médicaments dans le cadre de son camp de jour.

L'animateur ou le chef-animateur peuvent rappeler à l'enfant de prendre son médicament, mais en cas d'oubli de sa part, il ne peut en être tenu responsable. L'enfant doit s'occuper de l'entreposage de son médicament à l'intérieur du camp de jour.

Veuillez noter que l'administration de l'Épipen en cas de réaction allergique grave est une situation urgente de premiers soins et, dans ce cas, l'administration urgente du médicament se fait par l'animateur ou l'animateur-chef.

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield n'est pas responsable des blessures encourues lors des activités. Les dépenses occasionnées, à la suite d'une blessure survenue durant la pratique d'une activité, sont assumées en totalité par le parent.

**Exception : À la demande du parent, les enfants qui profitent du programme d'intégration pourront bénéficier d'un suivi de médicaments.**

## PÉDICULOSE (POUX)

En cas de pédiculose (poux), nous demandons votre collaboration afin de garder votre enfant à la maison et d'effectuer les soins suggérés et/ou de consulter un professionnel de la santé (ex. pharmacien) qui vous guidera.

Il est de notre responsabilité d'agir rapidement afin d'éviter la propagation excessive. Une communication sera envoyée à tous les parents afin d'aviser de la situation. Avant la réintégration au camp, les cheveux de l'enfant seront inspectés pour s'assurer que la situation est bien rétablie.



## LISTE IMPORTANTE

### DANS LE SAC À DOS

- Bouteille d'eau obligatoire
- Casquette ou chapeau obligatoire
- Crème solaire hydrofuge (type aérosol si possible)
- Maillot de bain et serviette de plage
- Vêtements de rechange (surtout les petits!)
- En cas de pluie, prévoir un imperméable et des vêtements chauds

**Les objets personnels de type appareils électroniques, cartes de jeux de style Pokémon ou hockey et autres sont interdits.**

**L'équipe du camp de jour n'est pas responsable des objets perdus ou volés.**

### DANS LA BOÎTE À LUNCH

- Un repas froid ou dans un thermos (aucun micro-ondes ni frigo sont accessibles)
- Un sac réfrigérant (ice pack)
- Deux collations (AM et PM)
- Aucun aliment avec des noix et arachides



# RÈGLEMENT ET MESURES DISCIPLINAIRES

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield a mis en œuvre une politique de tolérance ZÉRO pour les enfants et les parents ayant un comportement inapproprié. La Ville se réserve le droit d'exclure d'une activité, de suspendre ou de renvoyer un enfant dont la conduite sera jugée inacceptable dans le meilleur intérêt du camp de jour.



Le code de vie du camp de jour vise à favoriser un climat sain, sécuritaire et harmonieux entre les enfants, les parents et l'équipe des camps de jour de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Dans le but d'atteindre le même objectif, la Ville et les familles doivent collaborer à l'application de ces règles. Les parents et leurs enfants sont donc sollicités à travailler en équipe avec le personnel d'animation du camp de jour de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

## CODE DE VIE

Afin d'assurer un milieu respectueux et sécuritaire, un code de vie a été mis sur pied. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec votre enfant avant le début des camps :

- J'utilise un langage poli et respectueux, sans blasphème, ni vulgarité, ni violence.
- Je respecte le matériel et l'environnement.
- Je ramasse mes déchets et mes effets personnels.
- Je respecte les animateurs, j'écoute leurs consignes et j'accepte chacune de leurs décisions.
- Je respecte les autres amis, je les aide et les encourage.
- Je respecte les règles de jeu.
- Je participe aux activités de mon camp avec le sourire et dans la bonne humeur.
- Je respecte les règles sanitaires.
- Je suis en tout temps avec un animateur.
- **Je porte des souliers sécuritaires : fermés et plats, aucune sandale de type « gougoune ».**
- Je n'apporte aucun objet personnel non essentiel de la maison.



Au camp de jour, nous ne tolérons aucune forme d'intimidation ou de violence. Tous les enfants doivent respecter le code de vie pour pouvoir participer aux activités. Nous valorisons un milieu respectueux des autres, des consignes et de ce qui nous entoure.

## MESURES DISCIPLINAIRES PROGRESSIVES

Généralement, l'animateur effectuera 1 à 2 avertissements verbaux auprès de votre enfant. Celui-ci pourrait être mis en retrait de son groupe, mais toujours en demeurant auprès de l'animateur. Si ces interventions « de base » ne sont pas suffisantes, une procédure disciplinaire plus rigoureuse sera mise en place :

1 <sup>re</sup> infraction	Avertissement verbal
2 <sup>e</sup> infraction	Avertissement écrit
3 <sup>e</sup> infraction	Suspension d'une journée
4 <sup>e</sup> infraction	Expulsion de l'enfant du camp

## COMPORTEMENTS POUVANT ENTRAÎNER UNE EXPULSION

- Conduite inacceptable et intolérable
- Fugue
- Langage vulgaire ou inacceptable
- Morsure
- Détention d'objets interdits ou dangereux
- Violence
- Autres comportements antisociaux et/ou dangereux

NOTE – Un trouble de comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'application de mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans que les avertissements aient été donnés. La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt du particulier. La décision revient à l'équipe de gestion.

Nous avons le bien-être  
de vos enfants à coeur!



## INTÉGRATION

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield est fière d'offrir un programme d'intégration afin de faciliter l'accessibilité au camp de jour aux jeunes vivant avec un handicap en plus de favoriser l'intégration de ces derniers au sein des mêmes activités que leurs pairs. Le programme est offert aux enfants âgés entre 4 et 12 ans (âge calculé au 30 septembre) vivant avec un handicap physique, psychologique et/ou épisodique.

Le programme souhaite faire vivre aux enfants une expérience positive d'intégration aux camps de jour en leur permettant de se mêler activement à la vie sociale, aux activités et aux interactions de groupe. Les jeunes seront amenés à participer, à prendre des responsabilités et à respecter les mêmes règles que les autres membres de leur groupe. Les sanctions émises seront les mêmes que celles appliquées pour les jeunes du régulier.

Pour y parvenir, les accompagnateurs ont la responsabilité de favoriser cette intégration en adaptant les activités et le déroulement de la journée en fonction des capacités et des besoins des enfants. En plus d'être une personne de référence, l'accompagnateur se doit d'assurer la sécurité et l'intégrité du groupe qu'il accompagne.

BON  
ÉTÉ  
À TOUS!